

Le choix vous appartient !

La loi du 20 aout 2008 sur la représentativité des syndicats, a aussi modifié de façon scélérate la loi Aubry 2 sur les 35 heures : dorénavant, tous régimes de travail supérieurs à la semaine nécessitent la signature d'un accord des syndicats, et, à partir du 1^{er} janvier 2009, des syndicats représentant plus de 30% des voix au niveau de chaque Direction de La Poste. Un décret d'application est en cours d'élaboration, permettant de déroger à la loi, spécialement pour La Poste, au titre des missions de service public. Mettre en place sans accord des régimes de travail sur 4 semaines, comme auparavant. Mais tant que ce décret n'est pas paru, c'est la loi qui s'applique.

Suite à notre bilatérale du 02/09/08, la Directrice Opérationnelle et Territoriale du Courrier de l'Essonne, maintient la démarche des réorganisations avec accord. Contrairement à trois autres syndicats qui revendiquent dans le 94 des régimes de travail à 35h sur 6 jours, pensant mettre fin ainsi à Facteurs d'avenir. La CFDT, elle, agit pour l'obtention de repos de cycle, en refusant sans ambiguïté les 6 jours sur 7 travaillés !

Ce que veut la CFDT !

- Le bénéfice d'un repos périodique tel que stipulé par le vote initial des facteurs du bureau :
- Un lundi et un mardi toutes les six semaines.
- Les Promotions :

Grade	Promotions
1.3	15

Grade	Promotions
2.1	6

Grade	Promotions
2.2	3



- La CFDT a demandé, que Le personnel en cabine soit positionné en 1.3
- La CFDT revendique que le pilote machine soit intégré dans l'équipe de tri/logistique, lui permettant ainsi d'avoir un repos de cycle un samedi et lundi toutes les 8 semaines et devrait être positionné en II.1, cela leur permettra de toucher la prime qualité.

Et quelle est l'alternative ?

En cas de non accord ou d'opposition majoritaire, le scenario sans accord, c'est-à-dire avec un lundi ou un mardi toutes les quatre semaines pour les équipes ménages et 35 heures/semaines sans repos pour l'équipe de tri/logistique sera mis en place.

Avec les reprises d'emploi et la perte des promotions en I.3 !

Bref, on en revient au tout début de la négociation, ce que la CFDT refuse catégoriquement ! Mais c'est à vous, postiers et postières de **Corbeil Cdis**, d'user de votre influence auprès de nos partenaires syndicaux pour que ce scenario catastrophe ne voie pas le jour !

**NE LAISSEZ PAS LES AUTRES DECIDER DE VOTRE ORGANISATION
FUTURE.**

Avec la **CFDT, SOYEZ**

[RESPECTÉS]

Avec **VOUS**, pour **VOUS** : la **CFDT** !
Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !

Je veux adhérer à la CFDT !

NOM (M., Mme, Mlle) Prénom Date de naissance
Adresse personnelle
Code postal Ville
Etablissement Ville
Niveau de fonction Salaire net imposable Indice brut
ou grade de reclassement

J'adhère au syndicat CFDT SF3C, affilié à la Fédération Communication, Conseil, Culture.

Je souhaite un paiement automatisé des cotisations tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date Signature :

CFDT SF3C - Antenne Essonne
12 Place des terrasses de l'Agora
91000 EVRY
Tél. 01 60 87 05 30 Fax 01 60 78 76 03
Courriel : 91@cfdt3c.org Internet : www.cfdtsf3c.org